

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

### Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Solution de bisulfite de sodium

Synonymes : Bisulfite de sodium, SBS

### Utilisation prévue du produit

Pour la fabrication d'absorbants d'oxygène, la déchloration, des agents de blanchiment et la fabrication de papier.

### Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

#### Fabricant

CHEMTRADE LOGISTICS INC.

155 Gordon Baker Road

Suite 300

Toronto, Ontario M2H 3N5

Pour des renseignements sur la FDS : 416 496-5856

www.chemtradelogistics.com

### Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Canada : CANUTEC +1 613 996-6666 / États-Unis : CHEMTREC +1 800 424-9300

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : 866 416-4404

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (SGH-États-Unis)

Corr. cutanée 1C H314

Lésion ocul. 1 H318

### Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage SGH-États-Unis

#### Pictogrammes de danger (SGH-États-Unis)



Mention d'avertissement (SGH-États-Unis) : Danger

Mentions de danger (SGH-États-Unis) : H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence (SGH-États-Unis) : P260 - Ne pas respirer les brouillards, les aérosols, les vapeurs  
P264 - Laver les surfaces exposées soigneusement après manipulation  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher  
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P321 - Traitement spécifique (voir la Section 4)  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

# Solution de bisulfite de sodium

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation locale, régionale, nationale et internationale

## Autres dangers

**Autres dangers ne contribuant pas à la classification :** Une exposition peut aggraver la situation de personnes atteintes de troubles préexistants des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

**Toxicité aiguë inconnue (SGH-États-Unis)** Non disponible

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Substances

Nom	Identificateur du produit	% (p/p)	Classification (SGH-États-Unis)
Bisulfite de sodium	(N° de CAS) 7631-90-5	30 - 44	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Corr. cutanée 1C, H314 Lésion ocul. 1, H318

Texte complet des phrases H : voir la section 16

## SECTION 4 : PREMIERS SOINS

### Description des premiers soins

**Général :** Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit si possible).

**Inhalation :** Quand des symptômes se manifestent : se rendre à l'extérieur et ventiler la zone suspecte. Obtenir des soins médicaux si une difficulté respiratoire persiste.

**Contact avec la peau :** Retirer les vêtements contaminés. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si une irritation se manifeste ou persiste.

**Contact avec les yeux :** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion :** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Demander une assistance médicale.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

**Général :** Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires.

**Inhalation :** L'inhalation peut causer une grave irritation immédiate qui évolue rapidement vers des brûlures chimiques.

**Contact avec la peau :** Corrosif. Cause des brûlures.

**Contact avec les yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.

**Ingestion :** Il est probable que l'ingestion sera nocive et aura des effets nuisibles. Peut provoquer des brûlures ou irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

**Symptômes chroniques :** Aucun connu.

### Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit si possible).

## SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés :** Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les conditions d'incendie environnantes.

**Agents extincteurs inappropriés :** Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

### Dangers spécifiques de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie :** Ininflammable.

**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité :** Aucune réaction dangereuse ne surviendra pas dans des conditions normales.

### Conseils aux pompiers

**Mesures de prudence contre l'incendie :** Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de nature chimique.

**Mesures de lutte contre les incendies :** Utiliser une pulvérisation ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

# Solution de bisulfite de sodium

## Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

**Protection pendant la lutte contre un incendie :** Ne pas pénétrer dans la zone d'un incendie sans l'équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire. Les pompiers doivent utiliser une tenue d'intervention complète, y compris un appareil respiratoire à pression positive homologué NIOSH, pour se protéger contre la combustion dangereuse possible ou les produits de décomposition et les faibles teneurs en oxygène. Il faut évacuer la zone et combattre le feu à partir d'une distance maximale ou utiliser des lances sur affût télécommandées ou des canons à eau. Couvrir le liquide rassemblé avec une mousse. Les récipients peuvent accumuler une pression s'ils sont exposés à une chaleur radiante; refroidir les récipients avec de grandes quantités d'eau longtemps après que le feu a été éteint. S'éloigner immédiatement de la zone en présence d'un son croissant qui provient de l'évacuation d'air des dispositifs de sécurité ou d'une décoloration des cuves, des réservoirs ou des pipelines. Il faut savoir que le liquide brûlant flottera sur l'eau. Aviser les autorités appropriées si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

**Produits de combustion dangereux :** Des vapeurs toxiques sont libérées. Oxydes de soufre. Oxydes de sodium.

**Autres informations :** Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

### Références à d'autres sections

Consulter la Section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Mesures générales :** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne PAS respirer (poussières, vapeurs, brouillards, gaz). Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

**Équipement de protection :** Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (EPI).

**Mesures d'urgence :** Évacuer le personnel non requis.

### Pour le personnel d'urgence

**Équipement de protection :** Équipe de nettoyage de l'équipement avec une protection appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (EPI).

**Mesures d'urgence :** Ventiler la zone.

### Précautions relatives à l'environnement

Empêcher de pénétrer dans les égouts et les eaux publiques.

### Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

**Pour l'isolation :** Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :** Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Absorber et/ou contenir le déversement avec un matériau inerte et placer ensuite dans un récipient approprié. Déversement important: nettoyer le produit par aspiration. Communiquer avec les autorités compétentes après un déversement.

### Références à d'autres sections

Consulter la rubrique 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

## SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

**Autres dangers lorsque traité :** Lorsque chauffé à décomposition, émet des fumées toxiques.

**Mesures d'hygiène :** Manipuler conformément à de bonnes procédures de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver les mains et toute autre partie du corps exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et de nouveau avant de quitter le travail.

### Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

**Mesures techniques :** Est conforme à la réglementation applicable.

**Conditions de stockage :** Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir/stocker à l'écart des températures extrêmement élevées ou basses, des sources d'inflammation, de la lumière solaire directe et des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles :** Acides forts. Bases fortes. Combustibles puissants.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pour la fabrication de parfums, de produits pharmaceutiques, de produits photochimiques, d'agents de blanchiment et la fabrication de papier.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

# Solution de bisulfite de sodium

## Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

<b>Bisulfite de sodium (7631-90-5)</b>		
ACGIH - ÉTATS-UNIS	TWA de l'ACGIH (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH - ÉTATS-UNIS	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Manitoba	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Nouvelle-Écosse	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Île-du-Prince-Édouard	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>

### Contrôles de l'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans les zones confinées. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Vérifier que tous les règlements nationaux/locaux sont respectés.

**Équipement de protection individuelle :** Gants de protection. Gants. Ventilation insuffisante : porter un équipement de protection respiratoire. Vêtements de protection.

**Matériaux des vêtements de protection :** Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques. Vêtements résistant à la corrosion.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité.

**Protection cutanée et corporelle :** Non disponible

**Protection respiratoire :** Utiliser un respirateur à épuration d'air ou à adduction d'air homologué NIOSH quand on prévoit que les concentrations aériennes de vapeurs ou de brouillards excéderont les limites d'exposition.

**Autres informations :** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Rose pâle à foncé.
Odeur	: Piquante. Sulfureuse.
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: 3,8 - 5,2
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	: Non disponible
Point de fusion	: Sans objet
Point de congélation	: 6 °C (42,8 °F)
Point d'ébullition	: 104 °C (219,2 °F) à 20 °C
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Tension de vapeur	: 10,4 kPa (78 mm de Hg) [20 °C]
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible

# Solution de bisulfite de sodium

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

Densité relative	: Non disponible
Densité	: 1,33
Solubilité	: Eau : Miscible en toute proportion dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Données sur les risques d'explosion - Sensibilité à un choc mécanique	: Ne devrait pas présenter un danger d'explosion à la suite d'un choc mécanique.
Données sur les risques d'explosion - Sensibilité à une décharge statique	: Ne devrait pas présenter un danger d'explosion à la suite d'une décharge statique.

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité :** Aucune réaction dangereuse ne surviendra pas dans des conditions normales.

**Stabilité chimique :** Stable à température et pression normales.

**Risque de réactions dangereuses :** Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

**Conditions à éviter :** Lumière solaire directe. Températures extrêmement élevées ou basses. Sources d'inflammation. Matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles :** Acides forts. Bases fortes. Combustibles puissants.

**Produits de décomposition dangereux :** Oxydes de soufre. Oxydes de sodium.

## SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques - Produit

**Toxicité aiguë :** Non classé

**Données sur la DL<sub>50</sub> et la CL<sub>50</sub> :** Non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires.

**pH :** 3,8 - 5,2

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :** Provoque de graves lésions des yeux.

**pH :** 3,8 - 5,2

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classé

**Mutagenicité sur les cellules germinales :** Non classé

**Tératogénicité :** Non disponible

**Cancérogénicité :** Non classé

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) :** Non classé

**Toxicité pour la reproduction :** Non classé

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :** Non classé

**Danger par aspiration :** Non classé

**Symptômes/lésions après inhalation :** L'inhalation peut causer une grave irritation immédiate qui évolue rapidement vers des brûlures chimiques.

**Symptômes/lésions après contact avec la peau :** Corrosif. Cause des brûlures.

**Symptômes/lésions après contact avec les yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.

**Symptômes/lésions après ingestion :** Il est probable que l'ingestion sera nocive et aura des effets nuisibles. Peut provoquer des brûlures ou irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

**Symptômes chroniques :** Aucun connu.

### Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

**Données sur la DL<sub>50</sub> et la CL<sub>50</sub> :**

Bisulfite de sodium (7631-90-5)	
DL <sub>50</sub> orale chez le rat	2 140 mg/kg
DL <sub>50</sub> cutanée chez le rat	> 2 000 mg/kg

Bisulfite de sodium (7631-90-5)	
Groupe CIRC	3

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Toxicité** Non classé

# Solution de bisulfite de sodium

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

<b>Bisulfite de sodium (7631-90-5)</b>	
CE <sub>50</sub> Daphnie 1	119 mg/l (durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)

## Persistance et dégradation

<b>Solution de bisulfite de sodium</b>	
Persistance et dégradation	Non déterminé.

## Potentiel de bioaccumulation

<b>Solution de bisulfite de sodium</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non déterminé.

**Mobilité dans le sol** Non disponible

## Autres effets nocifs

**Autres informations** : Éviter le rejet dans l'environnement.

## **SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

**Recommandations sur l'élimination des déchets** : Éliminer les déchets conformément à la réglementation locale, régionale, provinciale, territoriale, nationale et internationale.

## **SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### 14.1 Conformément au DOT

**Désignation officielle de transport** : BISULFITES, SOLUTIONS AQUEUSES, N.S.A. (bisulfite de sodium)

**Classe de danger** : 8  
**Numéro d'identification** : UN2693  
**Codes d'étiquette** : 8  
**Groupe d'emballage** : III  
**Numéro GMU** : 154



### 14.2 Conformément à l'IMDG

**Désignation officielle de transport** : BISULFITES, SOLUTION AQUEUSE, N.S.A.

**Classe de danger** : 8  
**Numéro d'identification** : UN2693  
**Groupe d'emballage** : III  
**Codes d'étiquette** : 8  
**EmS N° (incendie)** : F-A  
**EmS N° (déversement)** : S-B



### 14.3 Conformément à l'IATA

**Désignation officielle de transport** : BISULFITES, SOLUTION AQUEUSE, N.S.A.

**Groupe d'emballage** : III  
**Numéro d'identification** : UN2693  
**Classe de danger** : 8  
**Codes d'étiquette** : 8  
**Code GMU (IATA)** : 8L



### 14.4 Conformément au TMD

**Désignation officielle de transport** : BISULFITES, SOLUTION AQUEUSE, N.S.A.

**Groupe d'emballage** : III  
**Classe de danger** : 8  
**Numéro d'identification** : UN2693  
**Codes d'étiquette** : 8



# Solution de bisulfite de sodium

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

## SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Règlements fédéraux américains

#### Solution de bisulfite de sodium

SARA - Section 311/312 - classes de danger

Risque immédiat pour la santé (aigu)

#### Bisulfite de sodium (7631-90-5)

Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

### États-Unis Réglementation des États

#### Bisulfite de sodium (7631-90-5)

États-Unis - Massachusetts - Droit de savoir

États-Unis - New Jersey - Droit de connaître la liste des substances dangereuses

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste des dangers pour l'environnement

États-Unis - Pennsylvanie - Liste pour le RTK (droit de savoir)

### Réglementation canadienne

#### Solution de bisulfite de sodium

Classification SIMDUT

Catégorie E - Matières corrosives



#### Bisulfite de sodium (7631-90-5)

Inscrit sur l'inventaire LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

Inscrit sur la liste de divulgation des ingrédients du Canada

Classification SIMDUT

Catégorie D Division 2 Subdivision B - Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques  
Catégorie E - Matières corrosives

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements requis par le RPC.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE LA PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 02/05/2015

Autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences des FDS de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA 29 CFR 1910.1200.

### Phrases complètes des textes du SGH :

Tox. aiguë 4 (orale)	Toxicité aiguë (orale) catégorie 4
Lésion ocul. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Corr. cutanée 1C	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1C
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux

### Partie responsable de la préparation du présent document

CHEMTRADE LOGISTICS, INC.

Pour des renseignements sur la FDS : 416 496-5856

# Solution de bisulfite de sodium

## Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

---

*Manipuler le produit avec soin et éviter les contacts inutiles. Ces renseignements sont fournis en vertu du « droit de savoir » de l'OSHA aux États-Unis (29 CFR 1910.1200) et du règlement SIMDUT du Canada. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent. Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur les données qui nous sont disponibles et sont jugés comme étant vrais et précis, mais ils ne sont pas offerts comme des spécifications du produit. Aucune garantie, expresse ou tacite, relativement à la précision de ces données, des risques reliés à l'utilisation du produit ou des résultats qui peuvent être obtenus de l'utilisation du produit, n'est faite et Chemtrade et ses entreprises affiliées n'assument aucune responsabilité. Chemtrade est membre de l'ACIC (Association canadienne de l'industrie de la chimie) et adhère aux codes et principes de Gestion responsable™.*



Modèle de FDS de Chemtrade Amérique du Nord